



Déclaration liminaire au CHSCT SD 81 du 15 mars 2021

Madame la présidente du CHSCT 81, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT 81.

Les représentants des personnels déplorent tout d'abord que le CHSCT se tienne à nouveau en distanciel alors que dans le même temps, un CTA se déroule au Rectorat en présentiel et que les enseignants sont massés chaque jour dans des classes à plus de 30 élèves et se retrouvent à bien plus de 6 tous les jours en salle des professeurs. Cela est très inégalitaire et, par ailleurs, nuit à la qualité des échanges que nous pouvons avoir aujourd'hui .

Nos collègues sont mis en difficulté dans l'exercice de leur métier, c'est pourquoi nous attirons votre attention sur plusieurs points, pour beaucoup en lien avec la crise sanitaire.

La crise sanitaire s'installe dans la durée. Bien évidemment, les personnels de l'Education Nationale ne sont pas les seuls concernés. Toutefois, cette crise génère une certaine exaspération et surtout une grande fatigue de nos collègues et de l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale.

Le manque de visibilité à moyen et long terme, l'inadaptation des mesures prises au regard des contraintes, la FAQ qui devient le seul document de référence au détriment de l'application des textes réglementaires, ne sont que quelques exemples de ce qui complique les métiers des personnels, et les missions qui y sont associés.

A cela s'ajoute, dans le fonctionnement quotidien des écoles et établissements scolaires, le manque criant de remplaçants, pour lequel le seul moyen proposé est le recrutement de contractuels. Même si ces derniers ont parfois la possibilité de poursuivre leur contrat jusqu'à la fin de l'année, cette solution n'est qu'un emplâtre. Depuis le début de la crise, les représentants des personnels au CHSCT préconisent le recrutement sur liste complémentaire pour pérenniser des emplois et éviter la précarité des personnels.

Les personnels sont donc fatigués par les contraintes de travail imposées, par l'inertie des mesures prises lors des différentes alertes à travers les registres. Plus inquiétant encore, nos collègues ne se projettent plus dans l'avenir de leur profession. Ainsi le dernier questionnaire effectué sur une école du Tarn faisait apparaître que 8 enseignants sur 10 n'étaient pas sûrs de poursuivre leur

carrière dans l'enseignement. Et ce sentiment, au regard des remontées de terrain et des visites sur les écoles, se généralise. Nous avons à plusieurs reprises alerté vos services à ce sujet, vous avez sans doute fait les remontées au rectorat et au ministère et nous observons que le train des réformes se poursuit malgré tout en dépit de ce qui se passe sur le terrain.

Le "quoi qu'il en coûte" d'Emmanuel Macron annoncé lors de son allocution du 12 mars 2020 a ses limites et les personnels de l'Éducation Nationale l'ont bien compris : l'investissement du gouvernement n'est pas le même dans tous les secteurs.

Qui peut accepter que, dans le cadre de la carte scolaire et en pleine crise sanitaire, l'on puisse fermer 23 postes pour seulement 8 ouvertures, alors que 212 millions 501 mille € ont été économisés dans la politique de soutien à l'Éducation Nationale (JO arrêté du 24 janvier 2021) ?

Qui peut accepter que dans le second degré le ministre ait choisi de supprimer des postes alors que les effectifs élèves continuent d'augmenter, ce qui se traduit dans notre département par la suppression de 26 postes dans les établissements du second degré ?

Qui peut accepter que des contractuels soient recrutés pour quelques mois pour palier le manque de remplaçants ?

Qui peut accepter que la médecine scolaire soit mobilisée sur les enquêtes et les séquences de vaccination et ne soit plus disponible pour assurer le suivi médical des élèves avec les risques que cela comporte dans la prise en charge des élèves en difficulté ?

Qui peut accepter au regard de l'inclusion systématique qui se poursuit et des conséquences du confinement mis en place, que le redéploiement des RASED ne s'impose pas de manière prioritaire, en témoigne le nombre croissant d'IRSST liées au comportement d'élèves « difficiles » ?

Qui peut accepter que le ministre, M. Blanquer évoque « *une revalorisation historique* », alors que la majorité des personnels de l'E.N. est exclue de cette revalorisation ? Les petites primes octroyées ne peuvent compenser la perte salariale depuis le gel du point d'indice, il y a près de 11 ans !

Qui peut accepter, que les AESH et AED ne se voient pas octroyer de véritables statuts et continuent à être sous-payés ?

Qui peut accepter qu'il y ait si peu de médecins de prévention dans l'E.N. pour assurer le suivi de tous les personnels ?

Tout cela dégrade fortement les conditions de travail qui deviennent insupportables pour les personnels et engendrent des RPS.

Face à cette crise sanitaire sans précédent, qui met en péril la santé et la vie des personnels, les représentants des personnels au membres du CHSCT du Tarn, conscients des enjeux, revendiquent préconisent :

- La mise en place de tests sur le temps de travail, notamment d'une manière systématique dans toutes les écoles où se déclarent des cas COVID confirmés ;
- La fourniture, à minima de masques chirurgicaux de type II R (résistants aux éclaboussures) à raison de 2 masques par jour, à tous les enseignants et AESH du département, et de masques FFP2, les seuls reconnus par le Code du travail, pour tous les personnels vulnérables en activité qui le souhaitent ;
- L'entretien et la désinfection des locaux
- Un véritable plan d'urgence qui passe par le recrutement massif d'enseignants et d'AESH pour assurer le remplacement des personnels malades ou en ASA, l'allègement significatif des effectifs des classes, avec le maintien de la totalité des heures d'enseignement dues aux élèves, notamment par le recrutement de tous les candidats inscrits sur les listes complémentaires ainsi que la prolongation jusqu'à la fin de l'année scolaire des contrats de tous les contractuels recrutés et la titularisation de ceux qui le souhaitent

- L'abandon de la loi Rilhac transformant le directeur d'école en déléataire de compétences de l'autorité académique qui transformerait celui-ci en supérieur hiérarchique avec toutes les contraintes que cela suppose.
- Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH et les AED
- Et enfin le dégel du point d'indice pour tous car le salaire contribue à la reconnaissance du travail effectué.

Les membres représentants des personnels au CHSCT SD 81